

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 13
septembre 2022

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

Mis en ligne :

Vendredi 23
septembre 2022

Procurations de vote et mandataires : Mme DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtita, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.VAN CAUWELAERT Damien ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 15

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 septembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-85 - Ressources humaines : Tableau des effectifs – création d'un poste à l'accueil de la mairie pour les titres sécurisés

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs de la commune de Thorigné-Fouillard,

VU l'avis du Comité Technique en date du 08 septembre 2022,

VU l'avis de la commission Ressources—Vie économique en date du 13 septembre 2022

Considérant la candidature de la commune de Thorigné-Fouillard pour offrir un nouveau service à la population en accueillant une station d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes d'identité,

Considérant le plan d'urgence mis en œuvre par les services de l'Etat pour répondre aux retards pris dans la délivrance des CNI et des passeports,

Considérant l'acceptation des services de l'Etat en date du 12/07/2022 pour une mise en place effective en octobre,

Considérant la nécessité de créer un poste à temps complet d'agent d'accueil polyvalent pour répondre à cette nouvelle mission,

Après en avoir délibéré, par 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ, B.LEJOLIVET, C.CAITUCOLI et D.SIMON), les membres du Conseil municipal décident :

DE MODIFIER le tableau des effectifs :

- en créant à compter du 1^{er} octobre 2022, un emploi d'**agent d'accueil polyvalent** à temps complet relevant de la catégorie C de la filière administrative au grade minimum d'adjoint administratif territorial et au grade maximum d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

D'AUTORISER l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants,

DE CHARGER l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 01 octobre 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

